



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente-et-un mai deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie le sept juin deux mille vingt-deux à vingt heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Anita MENANT, Madame Emilie BORDIER, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Monsieur Christophe RETIF, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Sofiane KISSOUM, Madame Edith SACHER.

Absents excusés : Madame Pascale MAYEUR, Madame Ghislaine MOUCHARD, Madame Annette FOUSSARD (procuration donnée à M. Michel DUTHEIL), Monsieur Nicolas CAUCHAS.

Madame Emilie BORDIER a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 9 mai 2022,
- 2) Communication des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 3) Travaux : Devis réfection du cheminement du lavoir rue de Châtillon,
- 4) Finances : autorisation de signature de la convention régionale dans le cadre de l'accueil vélo au camping municipal,
- 5) Camping : Tarifs du snack,
- 6) Camping : convention pour animations estivales,
- 7) Patrimoine : demande de classement de l'orgue
- 8) Ressources humaines : recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activités (service administratif),
- 9) Maison médicale : bail pour l'installation d'infirmières,
- 10) Maison médicale : avenant au bail pour l'esthéticienne,
- 11) Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2022

Délibération N°DCM-074-22

Le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 9 mai 2022 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

2- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Délibération N°DCM-074B-22

Devis signés

Monsieur le maire, informe des devis signés depuis le 9 mai 2022 :

Budget Commune

<i>Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)</i>	
Marquage au sol	90 €
Fournitures pour défibrillateurs	831.97 €
Matériaux pour lavoir	1 025.78 €
Produits piscine municipale	5 125,24 €
Maintenance matériel informatique	1 080 €
Nettoyage des locaux de la piscine municipale	1 080 €
Nettoyage des carreaux du premier étage de la mairie	240 €
Vêtements de travail	46.33 €
Produits pour trousse à pharmacie	

<i>Dépenses en investissement (devis en TTC)</i>	
Barnums	1 280 €
Vidéoprojecteur et tableau blanc pour école	3 068.89 €

Budget Camping (devis HT)

Dépenses en fonctionnement

Formation Permis d'exploitation pour le directeur	450 €
Produits piscine	794,73 €

Budget Assainissement

Tests d'étanchéité rue de Châtillon	606 € HT
-------------------------------------	----------

Droit de préemption

Monsieur le maire, informera des biens non préemptés depuis le 9 mai 2022 :

- 10, place de la République
AD n°314 appartenant à M. et Mme LIGNEUL Emmanuel (DIA 018-2022)
- 8, place de la République
AD n°315 appartenant à M. et Mme LASSUIE Claude (DIA 019-2022)
- 12, rue Emile SIMON
AC n°146 appartenant à Mme RAGUENEAU Marcelle (DIA 020-2022)
- 21, rue Saint Nicolas
AE n°47 et 48 appartenant aux conjoints BOUTARD (DIA 021-2022)
- 43, rue Saint Nicolas
AE n°19 – 20 – 21 et AC n° 184 appartenant à M. et Mme SCHOFIELD Trevor (DIA 022-2022)

AUTRES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions listées ci-dessus.

3- TRAVAUX : DEVIS RÉFECTION DU CHEMINEMENT DU LAVOIR RUE DE CHÂTILLON

Délibération N°DCM-075-22

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis proposer par l'entreprise SARL PRESTIGE AMENAGEMENTS EXTERIEURS pour un montant de 7 540 € HT pour la réfection du cheminement en pavés de rue jusqu'au lavoir et la mise en place d'un regard tampon, et se prononcer sur le choix on non de retenir l'option proposée pour un enduit de muret côté maison funéraire pour un montant de 950 € HT. Les dépenses sont inscrites dans le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis pour un montant de 7 540 € HT et de ne pas retenir l'option. Les dépenses sont inscrites au budget assainissement.

4- FINANCES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RÉGIONALE DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL VÉLO AU CAMPING MUNICIPAL

Délibération N°DCM-076-22

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le conseil régional a octroyé une subvention de 4 000 € pour le projet d'accueil vélos. Il convient d'autoriser M. le maire à signer la présente convention afin de finaliser le projet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention pour l'obtention de la subvention de 4 000 € octroyée par le conseil régional.

5- CAMPING MUNICIPAL : TARIFS DU SNACK

Délibération N°DCM-077-22

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que des ajustements sont à apporter sur les tarifs précédemment votés.

PLAT DU JOUR : 5 €

PLAT 2 SAUCISSES ou 2 MERGUEZ ou 1 SAUCISSE + 1 MERGUEZ : 4 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer ces tarifs au snack.

6- CAMPING MUNICIPAL : CONVENTION POUR ANIMATIONS ESTIVALES

Délibération N°DCM-078-22

Monsieur le maire présente un modèle de convention ci-joint, convention qui pourrait être signée avec une association qui souhaiterait faire une soirée d'animation lors de la saison.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer cette convention avec les associations souhaitant proposer une animation lors de la saison estivale.

7- PATRIMOINE : DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ORGUE

Délibération N°DCM-079-22

Monsieur le maire fait part à l'assemblée municipale que l'orgue a été inscrit au titre des monuments historiques, par arrêté du 3 mai 2022.

Son intérêt a conduit au vote d'un vœu de classement par la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture.

Le classement est un niveau supérieur et correspond à un intérêt public : l'objet doit trouver sa place au sein d'un corpus national. L'orgue de l'église Saint Vincent présente un intérêt certain et M. le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande ou non de classement de l'orgue et la présentation du dossier en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de présenter une demande de classement de l'orgue auprès de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

8- RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES (SERVICE ADMINISTRATIF)

Délibération N°DCM-080-22

Monsieur le Maire informe que la charge de travail du service administratif va s'accroître. En effet, au 1^{er} janvier 2023, la collectivité a la possibilité de passer à la nouvelle nomenclature comptable M 57, ou attendre le 1^{er} janvier 2024, date à laquelle ce sera obligatoire.

Aussi, le début d'année sera marqué par la période de recensement de la population. Un des agents administratifs devra être coordonnateur communal et suivre l'ensemble des opérations.

Pour préparer l'ensemble des tâches, il convient de recruter une personne à mi-temps pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 mars 2023, adjoint administratif, notamment chargée de l'accueil et de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, décide de créer le poste d'adjoint administratif pour sept mois.

9- MAISON MÉDICALE : BAIL POUR L'INSTALLATION D'INFIRMIÈRES

Délibération N°DCM-081-22

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que des infirmières ont pris contact avec la municipalité pour pouvoir s'installer dans le local précédemment occupé par l'association de soins infirmiers. Le bail à usage professionnel débuterait à compter du 15 juillet 2022, pour une durée de 6 ans.

Le montant du loyer est fixé à 150 € mensuel, avec une réduction de 50% pour la première année d'exercice, soit 75 €.

La répartition des charges est fixée par délibération D-132-20, soit 10 % pour le cabinet des infirmières. Un point sera fait en fin d'année afin de régulariser le montant. La provision sera donc de 39 € mensuels, montant régularisé en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le bail, fixe le loyer à 150 € mensuels, avec une réduction de 50% pour la première année d'exercice et fixe la répartition des charges à 10%, avec des acomptes mensuels fixés à 39 € et une régularisation en fin d'année.

10- MAISON MÉDICALE : AVENANT AU BAIL POUR L'ESTHÉTICIENNE

Délibération N°DCM-082-22

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que les travaux pour le futur local de l'esthéticienne ont pris du retard et qu'elle va quitter son local au sein de la maison médicale au 31 juillet. Par délibération n° DCM-065-22 en date du 9 mai 2022, un premier avenant avait été conclu pour prolonger le bail précaire jusqu'au 30 juin 2022. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur un second avenant, pour prolonger le bail jusqu'au 31 juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention et 11 voix pour), décide de prolonger le bail précaire jusqu'au 31 juillet 2022.

11- QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS LEGISLATIVES

Rappel de la tenue des bureaux de vote pour les prochains scrutins :

Bureau du 12 juin

Bureau du 19 juin

8h00 - 10h30

- × M. DUTHEIL Michel
- × M. DESILES Guy
- × Mme FOUSSARD Annette

- × M. DUTHEIL Michel
- × Mme. GILLE-AYBES Marie-Dominique
- × M. AYBES Marc

10h30 - 13h00

- × Mme REYMOND Marie-France
- × Mme MENANT Anita
- × Mme MAYEUR Pascale

- × Mme REYMOND Marie-France
- × Mme BORDIER Emilie
- × M. KISSOUM Sofiane

13h00 - 15h30

- × M. DUTHEIL Michel
- × M. RETIF Christophe
- × M. BORDIER Dominique

- × M. DUTHEIL Michel
- × Mme SACHER Edith
- × Mme MOUCHARD Ghislaine

15h30 - 18h00

- × M. DUTHEIL Michel
- × M. DESILES Guy
- × Mme FOUSSARD Annette

- × M. DUTHEIL Michel
- × Mme. GILLE-AYBES Marie-Dominique
- × M. AYBES Marc

<p>Dépouillement :</p> <p>× M. RETIF Christophe</p> <p>× M. DESILES Guy</p> <p>× Mme MENANT Anita</p> <p>× Mme MAYEUR Pascale</p> <p>×</p> <p>×</p> <p>×</p> <p>×</p>	<p>× Mme SACHER Edith</p> <p>× Mme BORDIER Emilie</p> <p>× M. KISSOUM Sofiane</p> <p>× Mme MOUCHARD Ghislaine</p> <p>×</p> <p>×</p> <p>×</p> <p>×</p>
--	---

GROUPE SCOLAIRE LA PLÉIADE

Monsieur le maire informe qu'un agent a demandé un renouvellement de sa disponibilité. Les plannings seront donc à retravailler.

Prochaine réunion de Conseil municipal : Lundi 4 juillet à 20h30.

Séance levée à 21h25.

Signatures :

Michel DUTHEIL	Marie-France REYMOND	Christophe RETIF
Pascale MAYEUR	Dominique BORDIER	Sofiane KISSOUM
Edith SACHER	Ghislaine MOUCHARD	Guy DESILES
Anita MENANT	Jean-Luc AUBERT	Annette FOUSSARD
Emilie BORDIER	Marie-Dominique GILLE-AYBES	Nicolas CAUCHAS